

Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition 2002

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa séance du 18 juin 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2002, les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 2001 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2002	Sommes proposées pour 2002
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité - 27 rue de la République	3 353,12 €	5 335 €	3 620 €
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme - 2, rue Morand	2 744,08 €	3 049 €	3 620 €
Association des dons d'organes - 25720 Pugey	609,80 €	900 €	710 €
Association des parents d'enfants déficients auditifs - 12, rue de la Famille	1 372,05 €	760 €	710 €
Association des donneurs de voix - 4, rue des Fontenottes	457,35 €	500 €	530 €
La Croix d'Or - 12 A, rue de Chaillot	609,80 €	1 524 €	710 €
Association des insuffisants rénaux Comtois - 15, rue Chopin	304,90 €	381 €	300 €
Association Valentin Haüy - 4, rue des Fontenottes	762,24 €	762 €	440 €
Association J.A.L.M.A.L.V. - 3, rue Beauregard	381,12 €	686 €	440 €
Médecins du Monde - 7, rue du Languedoc	609,80 €	750 €	710 €
Association des mutilés de la voix - 42, rue Donzelot	304,90 €	600 €	300 €
Croix Bleue - 3, rue Beauregard	609,79 €	762 €	710 €
Total de la première attribution			12 800 €

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au chapitre 92.510.6574 CS 50000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.